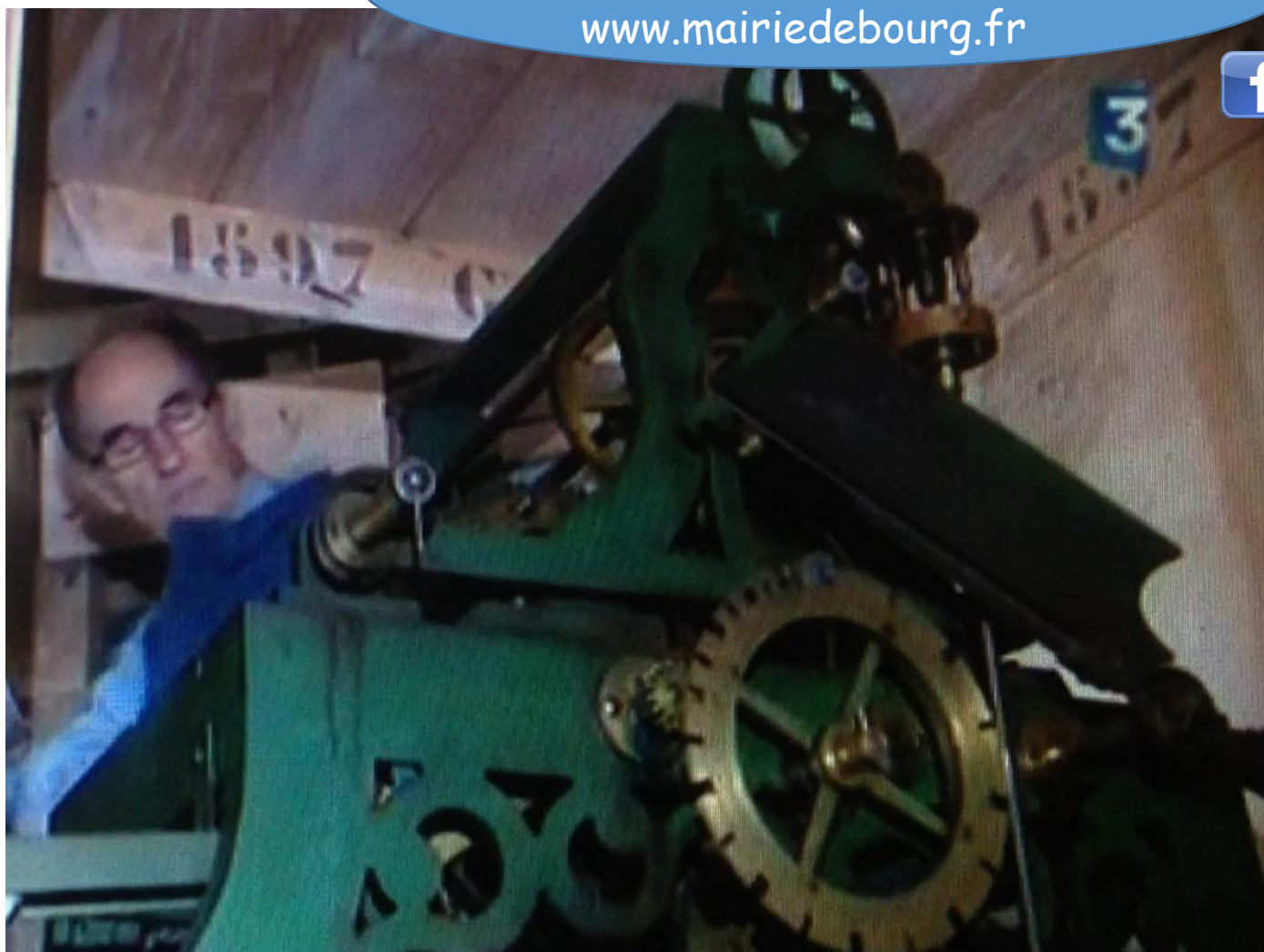


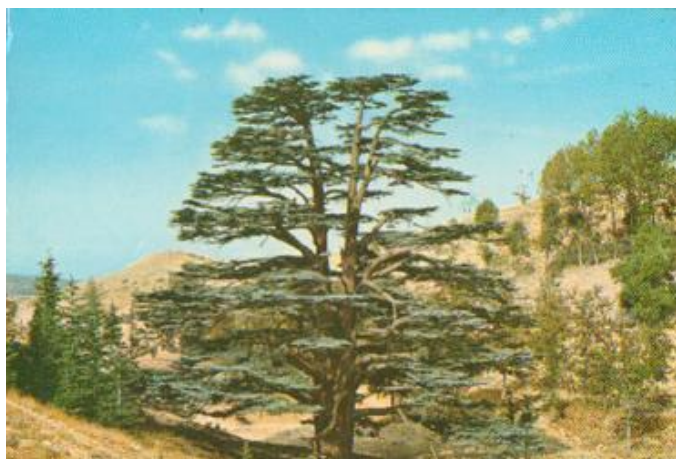
Le journal de



www.mairiedebourg.fr



**Les cèdres du Liban,
un peu d'histoire...**



Récupérateur d'eau de pluie



**La subvention communale
est toujours en vigueur**

Edito

Dans certaines sphères on passe d'un bureau climatisé, à une voiture climatisée, à un logement climatisé. On entend parler de la canicule sans réellement en souffrir. Tant que nous ne faisons pas l'expérience qu'elle qu'elle soit dans nos corps, dans nos cœurs, nous ne pouvons réellement comprendre. Nous ne pouvons qu'imaginer et non ressentir dans nos entrailles, au plus profond de nous-mêmes.

Si seulement la chaleur ambiante pouvait faire fondre les cœurs endurcis, l'incompétence, l'intolérance, les egos démesurés, l'égoïsme, l'orgueil, et autres fléaux qui gangrènent notre monde.

Prenons soin de nous, de ceux que nous aimons et pourquoi pas de ceux que nous aimons moins, mais aussi des arbres, des animaux, des végétaux. Tous ces règnes sont exploités à outrance, sans conscience ni respect, ils sont vivants, eux aussi et souffrent en silence. N'oublions pas que nous sommes en interdépendance. Leur affaiblissement ou leur disparition nous affaiblit nous aussi. Certains restent sourds et aveugles sauf quand il s'agit de profit.

Puisque tout se décale et que beaucoup de règles sont bafouées à l'heure actuelle, fêtons Noël au solstice d'été, ainsi le Père Noël vous déposera un climatiseur !

Que l'été vous apporte, malgré tout beaucoup de paix, de joies multiples, emplissez vos cœurs de la beauté environnante.



À venir...

26 juillet 2026

Jambon Party

1 novembre 2026

Halloween (à confirmer)

11 novembre 2026

Armistice 1918

15 novembre 2026

Repas des Aînés

20 novembre 2026

Soirée beaujolais (à confirmer)

19 décembre 2026

Arbre de Noël (à confirmer)

10 janvier 2027

Vœux de la municipalité

Le mot du Maire

Il serait facile de parler canicule, incendie, conflits internationaux, pouvoir d'achat.... Mais en cette période peu réjouissante, il faut positiver sous peine de tomber en dépression. Votre conseil municipal s'est renouvelé en mars, certes sans trop de surprise, avec la parité et un équilibre géographique.

Le conseil a renouvelé sa confiance à l'ancien exécutif. Nous tâcherons de continuer notre travail pour le bien-être des habitants, pour l'aménagement du village, ainsi que pour les services de notre compétence.

Suite à la réalisation de la tranche 1 des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, téléphonique et fibre et surtout les retours positifs de chantier, nous avons décidé de ne pas attendre pour lancer la tranche 2 qui concerne l'entrée Nord du village.

Cela tend notre situation financière mais c'est un exercice assumé. Les études débiteront au second semestre pour des travaux l'an prochain. Autre évènement attendu : la mise en service de l'antenne téléphonique : on est en bout de ligne droite, j'ai bon espoir d'un démarrage prochain.

Nous sommes en période de vacances, l'activité ralentie, les enfants n'ont plus d'école, les diplômes en poche pour la plupart, profitons des beaux jours, soyons prudents et respectons notre voisinage.

Bel été à toutes et tous...

Sommaire

Edito,
Le mot du maire
Rétrospective du semestre
Récupérateur d'eau de pluie
Les cèdres du Liban
L'horloge de l'église
Compte-rendu du conseil
Infos pratiques

Le 1^{er} semestre en images

DECEMBRE 2026

Le Père Noël au village



Dix enfants de 0 à 10 ans ont répondu à l'invitation de la commune le samedi 20 décembre. Ils ont reçu les mains du Père Noël un joli cadeau. La municipalité organisatrice avait invité tous les enfants du village pour un après-midi jeu en bois afin de patienter avant l'arrivée de l'homme habillé de rouge.

Tant attendu, le vieux monsieur à la barbe blanche s'est fait un plaisir de les appeler chacun à leur tour par leur prénom pour les récompenser d'avoir été sage. Le petit Valentin, dernier né au village, était aussi présent, il n'a même pas pleuré lorsque le Père Noël l'a pris dans ses bras pour la pause photo.

les parents et les enfants ont ensuite partagé le goûter organisé et servi par les élus

JANVIER 2026

Bourg Patrimoine et Traditions en assemblée

Vendredi 09 janvier, à 18 h, à la salle de convivialité de Bourg, s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'association Bourg Patrimoine et Traditions. Le Corum étant atteint, Gérard Maltin, président, à ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Après l'approbation du procès-verbal de l'AG de l'exercice 2024, lu par Isabelle Rouot, secrétaire, le président a présenté le rapport moral de l'association. Ce rapport reprend les actions menées en 2025 et le succès rencontré lors des manifestations pour l'année 2025. Il a rappelé que l'association BPT (Bourg Patrimoine et Traditions) a pour vocation la valorisation du patrimoine local, l'organisation d'événements fédérateurs, la transmission des traditions existantes sur le village de Bourg.



Grâce à l'engagement de chacun de nombreux projets ont pu être réalisés. Pour clore les activités de l'année, le beaujolais nouveau a rassemblé les habitants et leurs amis. Pour terminer son rapport moral il a remercié les adhérents et les participants bénévoles pour leur engagement durant l'année écoulée, "c'est grâce à chacun que l'association vit et rayonne". Il demande à tous ceux qui s'investissent de faire part de leurs envies, de leurs idées, car c'est ensemble que nous faisons vivre le village.

Le trésorier, Bernard Gouriet, a présenté le bilan financier de l'année 2025, il en ressort un solde créditeur utile aux prochaines actions. L'association compte en fin d'année 54 adhérents. La restauration de l'escargot est toujours d'actualité, des journées de bénévolat sont prévues aux beaux jours pour faire avancer ce chantier.

Loïc, jeune habitant de 22 ans, s'est présenté pour renforcer le conseil d'administration. Tous les membres tiers sortants se sont représentés et ont été élus à l'unanimité. Ce qui porte le nombre d'administrateurs à 15. Le tarif des cotisations reste à 5 € par personne. Dominique Thiebaud a pris la parole pour annoncer que le char FT17 fabriqué par les bénévoles en 2017 partira dans un musée militaire à Dijon prochainement, la commune de Bourg en restera propriétaire. L'assemblée générale s'est clôturée autour du verre de l'amitié.



Le 16 janvier, le conseil d'administration s'est réuni pour élire le bureau suite à l'assemblée générale du 9 janvier. Gérard Maltin a été reconduit dans ses fonctions de président, ainsi que Christine Grandvullemin : vice-présidente, Bernard Gouriet : trésorier, Isabelle Rouot : secrétaire. Les adjoints à la trésorerie et au secrétariat sont Eric Ognon et Eliane Mathey.

La réunion s'est clôturée avec le partage de la galette des rois.

Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux habitants

Dimanche 11 janvier, à 11 h, Dominique Thiebaud et le conseil municipal ont accueilli les habitants de Bourg à la salle de convivialité. Après les souhaits d'usage, il a retracé les grands événements et travaux qui se sont échelonnés durant les six dernières années, sans oublier les heures de bénévolat pour entretenir et aménager les espaces verts, les efforts faits par chacun pour le fleurissement. Au travers de toutes ces actions, il souligne le dynamisme du village grâce à l'engagement de l'équipe municipale et des habitants. Il félicite les acteurs de la vie associative qui contribuent largement à l'animation et à la cohésion du village.



Sept nouveaux foyers sont venus s'installer au village soit en ayant fait l'acquisition de leur bien immobilier, soit en location. Tous ces nouveaux habitants ont reçu des mains des adjoints un colis gourmand en signe de bienvenue et de bonne intégration dans le village. A l'issue de cette cérémonie, tous les présents ont levé leur verre à la nouvelle année.

Réunion d'information avec des représentants de la mutuelle santé Axa

Mardi 13 janvier, une réunion publique d'information s'est déroulée, organisée par Axa. Le thème était "Ma protection pour votre commune". Didier Renaut et Maud Fontaine ont expliqué les avantages qu'offre la mutuelle santé Axa.

La mairie est un intermédiaire pour mettre en place un achat groupé. A titre d'information, l'an dernier la mutualisation par Axa sur tout le territoire français a concerné un peu plus de 20 000 personnes. Avec le volume acquis, Axa propose une réduction de 20% pérenne sur toute sa gamme d'offres.



Maud Fontaine peut se déplacer à domicile, pour un rendez-vous afin d'établir un tableau comparatif avec la mutuelle que possède le client et faire une proposition. Chacun choisit la formule qui lui convient en fonction de ses besoins et est libre de changer de contrat santé à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, sans frais ni pénalités. Axa s'occupe des démarches de résiliation auprès de l'assureur précédent.

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez prendre contact avec la mairie ou avec Maud Fontaine, chargée de clientèle chez Axa par téléphone au numéro 06 86 79 97 17.

Nouvelle saison pour Compagnie du Plat'Ô

Samedi 31 janvier les membres de la Compagnie du Plat'Ô étaient réunis pour l'assemblée générale annuelle. Dans son rapport moral, Dominique Cadet a rappelé que l'association avait été fondée le 19 mars 2023. Après une première année chaotique car la compagnie n'avait pas de local attitré pour les répétitions, la seconde saison a bien plus sereine, grâce à la mairie de Villegusien qui a mis un local à Prangey à disposition. Le local permanent est suffisamment grand pour accueillir les décors et fonds de scène.

Six-cent-vingt-sept spectateurs ont été accueillis lors des huit représentations en 2025. Les projets pour l'année 2026 ont été discutés.





Les acteurs se sont retrouvés jeudi 26 mars dans leur local. L'ordre du jour étant de distribuer les rôles aux dix acteurs qui se produiront du 07 novembre 2026 au 17 janvier 2027. Les quatre pièces qui seront jouées avaient été sélectionnées en amont en fonction des participants. Ont été retenues les pièces suivantes : « L'expertise », comédie en un acte de Pierre Grandin ; « On enlève la cuisinière », farce paysanne en un acte de Pierre Blanck ; « Drôle de veillée mortuaire », comédie comique en un acte d'Andrée Robin-Ligot et enfin « Bureau de femmes », comédie en un acte de Francis Poulet.

Cette sélection dont les rôles ont été distribués aux dix acteurs et ne manquera pas de divertir les spectateurs à l'automne. En attendant, il faut apprendre les textes, afin

que tout soit mémorisé lorsque le metteur en scène Jérôme Hudeley, viendra début septembre pour prodiguer ses conseils à la troupe.

FEVRIER

Défilé de carnaval

Dimanche 15 février s'est déroulé le défilé de carnaval. Les enfants et leurs parents déguisés ont défilé à travers les rues du village et frappé aux portes des habitations.

A la fin du parcours, les enfants et les accompagnateurs se sont retrouvés à la salle de convivialité pour le partage du butin. Le goûter préparé par les mamans a été offert à tous les participants.



Téléphonie mobile

Jeudi 19 février, le mât de l'antenne téléphonique a été dressé. Ce projet porté par Free dont Bourg bénéficie de l'installation permettra au village de disposer des quatre opérateurs historiques. Le montage de la structure vient d'être effectué.

Le délai maximum de mise en service est prévu pour le 24 décembre 2026. Vu l'avancée du projet, nous avons bon espoir que le délai raccourci.



Initiation à l'informatique

A l'initiative du conseil municipal, des cours d'informatique sont dispensés à Bourg depuis début mars. C'est un conseiller numérique du Grand Langres qui donne ces cours tous les mercredis de 17 à 18 h.

A ce jour, huit participants en profitent pour s'initier ou se perfectionner. Les ordinateurs sont prêtés gracieusement pour ceux qui le désirent. Il est possible d'apporter son propre matériel. Les cours seront dispensés jusqu'à la fin de l'année 2026, et peut-être au-delà, en fonction des demandes.

Il reste éventuellement quelques places si des habitants souhaitent se joindre au groupe déjà constitué.



MARS

Nouveaux habitants

Les nouveaux bourgeois Sylvain, Adélaïde Besancenot et leur fille Juliette sont les premiers nouveaux habitants de Bourg de l'année 2026. Ils ont commencé leur aménagement courant mars pour poser définitivement leurs bagages durant le grand weekend de Pâques. Sylvain, menuisier d'origine, est actuellement technicien aux sports à la ville de Langres. Il aime la pêche, la chasse, le sport, le bricolage. Courant 2027 il aura droit à une retraite bien méritée. Durant trente-huit ans, il a été pompier volontaire à la caserne de Langres. Son épouse Adélaïde est originaire du Bassigny et exerce le métier de régisseuse principale du centre aquatique "Aqualangres". Elle aime la course à pied, les promenades dans la nature avec leur chien Tirex. Leur fille Juliette, 14 ans, est scolarisée en 4^{ème} à l'école du Sacré Cœur à Langres. Elle se passionne pour l'haltérophilie, et suit trois entraînements par semaine. Elle a été vice-championne de France, elle vise la première place de sa catégorie pour 2026. Ils apprécient la convivialité du village, le calme et la proximité de leurs lieux de travail. Nous leur souhaitons une très bonne adaptation à la vie du village.



AVRIL

Repas de printemps



Ce sont 44 personnes qui ont participé au repas de printemps organisé par l'association Bourg Patrimoine et Tradition le dimanche 12 avril à midi. Les convives ont apprécié la blanquette de veau au menu. A la fin du repas, les jeunes venus en nombre cette année, ont sorti les jeux de société. Ils ont prolongé l'après-midi jusqu'à la tombée de la nuit.

Les organisateurs très satisfaits de créer des liens de convivialité entre les habitants du village et leurs amis réfléchissent déjà à l'organisation du jambon braisé qui se déroulera fin juillet.

Travaux collectifs

La matinée de travaux collectifs programmée dimanche 19 avril s'est déroulée sous un soleil printanier. Une quinzaine de personnes ont répondu présent à l'invitation du conseil municipal pour effectuer des travaux d'entretien en plein air.



Pendant que certains s'attelaient à faucher, débroussailler autour du cimetière, du monument aux Morts pour la France et de l'église, d'autres armés de pelles répandaient l'enrobé à froid dans les "nids de poule" sur la route communale menant à Cohons et dans le village et pour terminer nettoyer le terrain de l'Echenot en enlevant les branches mortes.

A midi après le débriefing de la matinée travaillée dans la bonne humeur le verre de l'amitié a remercié les personnes présentes.

Installation d'une antenne discrète

Lundi 20 avril, une antenne réceptrice a été installée sur le bâtiment de la mairie. Elle sert à capter des objets connectés donnant les informations pour lesquelles ils sont programmés. Par exemple : ouverture de porte, mesure de la qualité de l'air, capteur de température, d'humidité, de présence, gestion des thermostats de chauffage, des compteurs d'eau potable, etc ...



Cette antenne, discrète, dont la taille est inférieure à une feuille de papier format A4, est raccordée au réseau de téléphonie fixe. Elle peut également être raccordée au réseau de téléphonie mobile (carte SIM 4G). Pour utiliser ce service, la commune est adhérente au réseau LorHMN et adhère à l'application Xsoc de la SPL XDEMAT. Les informations émises par les différents objets connectés sont exportées et traitées par la SPL XDEMAT qui donne l'information aux élus ou aux services de la commune via le portail Xsoc mais également à travers des messages (SMS, mails).

La diversité des capteurs et objets connectés permet de disposer d'informations souhaitées en temps réel et à des tarifs attractifs. Cette antenne installée reste la propriété de HMN (Haute-Marne-Numérique).

Structures gonflables

Les structures gonflables installées le 18 avril sur le camping de la Croix d'Arles ont été opérationnels du 23 au 26 avril d'où l'affluence sur le camping entre 10h et 18h, heure à laquelle les structures sont dégonflées. Comme chaque année, l'initiative a été reconduite avec succès.



Projet Agrivoltaïque

La société Elements est venue présenter le 21 avril le projet Agrivoltaïque aux habitants du village intéressés. La société Elements est une entreprise française basée à Montpellier. Aude Agenis-Nevers, responsable d'études AgriPV et Aurélien Coué, chargé de développement territorial ont expliqué aux personnes présentes ce que représente le projet d'implantation d'un parc de 8 ha 42 de panneaux solaires sur une surface clôturée de 42 ha, sur les propriétés de M et Mme Roussey de Cohons, dont 95% des parcelles sont sur la commune de Bourg.

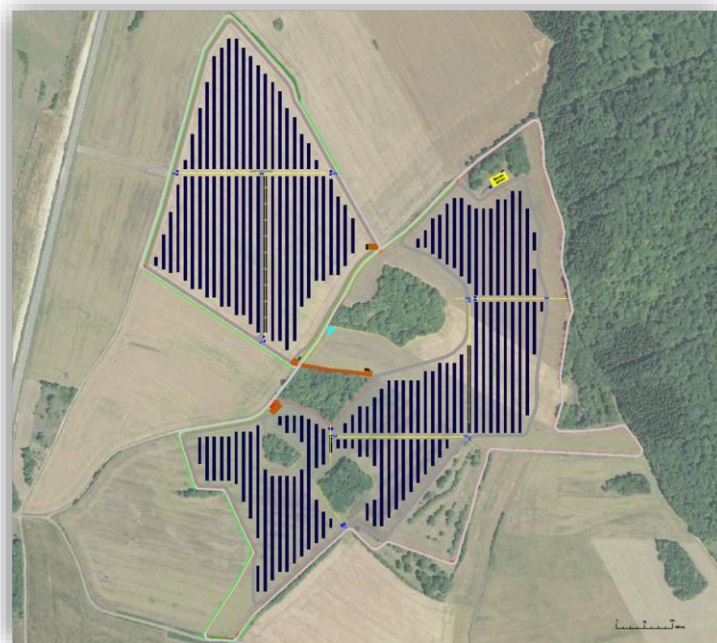


L'objectif est d'installer des panneaux surélevés et espacés pour permettre la cohabitation entre la partie agricole et la partie production d'électricité. M. Coué précise « c'est avant tout un projet agricole ». Les brebis pourront largement passer sous les panneaux, l'espace est suffisant pour filtrer le soleil et la pluie, la parcelle reste une terre agricole avant tout. Ce projet est réglementé par le décret d'avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles. Des contrôles seront régulièrement effectués avant la mise en service. Après la 6^{ème} année de fonctionnement, les contrôles auront lieu tous les trois ans pour s'assurer que tout se déroule comme prévu par la loi.

Des haies seront plantées sur les parcelles afin de masquer la centrale depuis les chemins. Il faut trouver de bonnes essences locales afin qu'elle pousse en trois ans. A la fin de la période d'exploitation, la société Elements démantèlera et contrôlera que les parcelles sont bien remises en état agricole. Les panneaux produisent bien pendant trente ans et ensuite la production se dégrade.

Le dossier complet de faisabilité sera déposé courant mai 2026 en mairie consultable sur place et à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Un site internet est également accessible en ligne avec l'ensemble des documents : <https://bourgetcohons.projetagrivoltaique.fr/>

Toutes les autorisations de construction devraient être reçues courant 2027. La société Elements espère commencer l'installation en 2029.



MAI

Cérémonie du 8 mai

De nombreux habitants se sont retrouvés vendredi 8 mai, au monument aux morts afin de commémorer la victoire 1945. A l'issue de la cérémonie, Dominique Thiébaud a invité les concitoyens à partager le verre de l'amitié.

Ces commémorations représentent un temps fort dans la vie du village et donnent l'occasion à tous les habitants de partager un moment de convivialité.



L'office dominical annuel

Deux événements ont marqué l'office dominical de la messe annuelle le dimanche 21 mai, le père Philippe Robert a prononcé l'homélie depuis la chaire. Il y a bien longtemps que cela n'était pas arrivé, instant apprécié par les paroissiens mais aussi par le père Philippe Robert.



Et Yves Joly, organiste depuis de nombreuses années, a été mis à l'honneur à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire. Yves Joly a confié au père Philippe Robert qu'il avait appris à jouer de la musique avec son ancien « curé » lorsqu'il était tout jeune. Il a été remercié par une pluie d'applaudissements.

Les bénévoles ont fleuri le village

Le fleurissement s'est terminé mercredi 3 juin. Les membres de la commission fleurissement accompagnés de bénévoles ont repiqué les plans dans les jardinières préparées avec de la terre et du terreau. Ils les ont ensuite mis en place devant l'église, la mairie, le monument aux morts, le cimetière ainsi qu'aux entrées du village. La grande vasque à étages du croisement du lotissement n'a pas été oubliée.

Les variétés de fleurs repiquées sont des bégonias, des impatiences, des petits dahlias, les surfinias, des pétunias, de la verveine, des lobbelias bleus et des tithonias appelés aussi soleil du Mexique. Plus de 350 pieds ont été nécessaires pour garnir tous les pots. Ce sont les membres de la commission fleurissement qui ont en charge l'arrosage.



Bernard a réagencé le massif « Sully ». A cet endroit se dressait un tilleul planté à l'époque de ce principal ministre du roi Henri IV au début du dix-septième siècle. Cet arbre majestueux a dû être coupé en 2005 par mesure de sécurité, il présentait des signes de dépérissement.

Ce massif est composé de pavés autobloquants et de petites briques afin d'écrire BOURG en surplomb. Il a repiqué harmonieusement 200 pieds de fleurs : des cannas, des zinnias, des célosies, des pétunias et des bégonias achetés par la commune. Les plans d'œILLETS d'Inde font partie des semis qu'il a réalisés en hiver et repiqués en petits godets.



La cave réagencée

L'association Bourg Patrimoine et Tradition a rénové entièrement la cave située sous la salle de réunion de la mairie le samedi 21 juin. Ils étaient une douzaine de bénévoles pour œuvrer dans la fraîcheur de la cave.

Ils ont commencé par démonter des étagères en bois devenues vétustes et dangereuses avant de les évacuer à l'extérieur, puis ils ont réinstallé 3 rangées de rayonnages pour remplacer les anciennes, la porte d'entrée a été consolidée et repeinte.

Le travail terminé et bien fait a apporté entière satisfaction à l'ensemble des présents. La collation offerte en remerciement a été appréciée de tous.



Nouveaux habitants

Alexia Raclot et Lucien Boulanger, tous deux la trentaine, ont aménagé dans leur pavillon nouvellement construit fin juin. Alexia est originaire de Longeau et Lucien de Prauthoy. Alexia est responsable d'une région commerciale qui s'étend de l'Aube à l'Alsace depuis 7 ans dans le secteur agricole. Lucien est chargé d'affaires en charpente métallique dont l'entreprise est située dans l'Ain, il s'occupe de plusieurs chantiers dans un secteur qui s'étend du sud de Paris et au nord de Lyon.

Leurs loisirs favoris est le football. Lucien est licencié dans le club saints-geosmois depuis presque 10 ans. Alexia va le voir jouer tous les week-ends. Ensemble ils aiment sortir, fréquenter leurs amis et faire la fête. Ils envisagent de participer aux animations mises en place dans le village afin de s'intégrer pleinement et faire connaissance avec les habitants Lucien souhaite adhérer également à l'association des bouilleurs de cru. Leur chat Raia, lui aussi, a trouvé ses marques.



Rappel : récupérateur d'eau de pluie

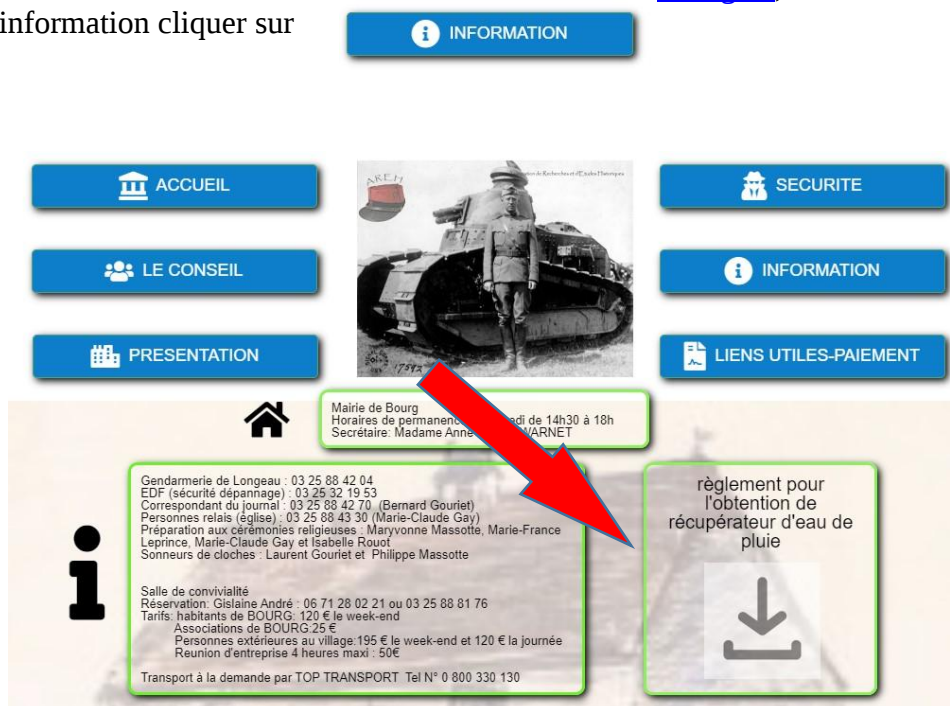
L'eau est un bien précieux et n'est pas une ressource inépuisable.

Dans le cadre de la promotion de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales ainsi que face aux périodes de sécheresse, la commune a décidé en 2022 de favoriser la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une aide financière aux habitants de Bourg qui installeront un récupérateur d'eau pluviale près d'une habitation sur le territoire de la commune de Bourg. Cette demande d'aide financière sera accordée selon le respect des conditions énoncées dans le règlement en annexe.*

Le règlement est consultable sur notre site internet : <https://mairiedebourg.fr/>,
page information cliquer sur



Pour mémoire (l'information détaillée a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres)



Les Cèdres du Liban

Un peu d'histoire !!

L'introduction du cèdre du Liban en Europe date d'un peu avant 1650. Il faut attendre 1732 pour qu'un arbre planté en 1683 à Londres produise des graines.

Deux plans sont rapportés à Paris en 1734. L'un d'eux dépasse aujourd'hui les 20m. L'autre a été planté en Seine-et-Marne, il atteignait 32m de hauteur lorsqu'il a été abattu en 1935 par un orage.

Originaire du Sud de la Turquie, de la Syrie et du Liban, l'espèce est aujourd'hui classée comme vulnérable. Elle est en danger au Liban où il reste moins de 5% de la forêt de cèdres originelles.

Pourquoi les arbres sont-ils vénérés ?

Les gens ont toujours vénéré les arbres. Leur adoration est mentionnée dans de nombreux textes classiques, grecs et sumériens. L'âge, la beauté et l'utilité sont des caractéristiques qui suscitent l'admiration des êtres humains.

De nombreux arbres sont de taille impressionnante et figurent parmi les plus grands organismes vivants. Ils sont particulièrement imposants au Moyen-Orient car leur répartition y est souvent limitée.

Dominant l'homme et s'élançant de la terre vers le ciel, les arbres ont été vénérés comme un lien entre le paradis et la terre. Ils fournissent de l'ombre, des aliments, des fibres et ont de multiples usages. La Bible abonde en référence aux arbres comme don de la divinité.

En raison de ses caractéristiques (taille, diamètre, durée de vie), le cèdre est devenu un emblème de grandeur, de noblesse, de force, de pérennité et d'incorruptibilité. Les racines sont étalées et peu profondes. Ils peuvent vivre plus de 2000 ans, le plus ancien est âgé d'environ 1254 ans.

On retrouve l'usage du cèdre dans le cadre de rituels en Égypte antique, arbre intimement lié à la symbolique du Dieu Osiris.

Le cèdre du Liban se dresse comme l'emblème le plus vénéré de la nation libanaise, figurant en bonne place sur le drapeau depuis 1943.

Cet arbre majestueux apparaît 77 fois dans la Bible, symbolisant la force divine et la pureté. Les anciens phéniciens ont construit des flottes légendaires à partir de son bois résistant à la décomposition tandis que le roi Salomon l'a

choisi pour le temple de Jérusalem.

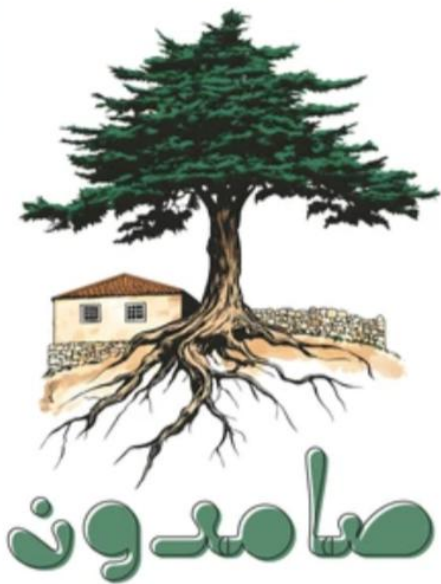
Malgré les menaces posées par le changement climatique et la déforestation, des réserves protégées par l'UNESCO préservent cette icône culturelle vulnérable. L'histoire du cèdre s'entrelace avec l'identité, la spiritualité et la résilience du Liban à travers les millénaires.

Souhaitons, encore une fois, cette capacité de résilience au peuple libanais actuellement bien malmené.

Il est à noter qu'un haut-marnais Giraut de Prangey (1804-1892) a fait l'objet d'une exposition au musée de Langres en 2021 : « Mille et un Orient ». Cet archéologue, dessinateur, peintre, éditeur d'art, photographe a été un grand voyageur. Grâce à lui, les montagnes du Liban avec leur cèdre Millénaire ont été mises en valeur.

« Mon objectif était de capturer l'âme du Liban » aurait-il déclaré en prenant son premier cliché. Il s'est retiré dans la seconde partie de sa vie à Courcelles Val d'Esnoms dans sa villa des Tuaires, petit paradis personnel entre jardin exotique, serres et villa néo-orientale dont il ne reste que quelques ruines.

Nous achevons avec lui ce petit voyage fait en compagnie de ces arbres majestueux.



Et à Bourg :

M. et Mme Mirallié, propriétaires du château de Bourg depuis 2003, ont reçu le label « Ensemble arboré remarquable » attribué par l'association A.R.B.R.E.S.¹ en 2020 pour les deux cèdres exceptionnels qui dominent leur propriété. La remise officielle du label n'a eu lieu qu'en septembre 2025, car M. Robert Sauvegrain, propriétaire du jardin de Silière à Cohons et représentant départemental de cette association, tenait à la venue sur place du président de l'association, M. Georges FETERMAN, qui ne vient pas souvent dans notre région.

La passion de Madame Mirallié pour les arbres vient du vif intérêt qu'elle port à la nature depuis son plus jeune âge. Habitant alors à la campagne, elle a toujours aimé découvrir et contempler les trésors qu'offre une nature changeante au fil des saisons. Les parents, hélas, déménagent... En ville ! Retrouver la maison familiale bourguignonne constitue alors l'un de ses plus grands bonheurs. M. et Mme Mirallié ont toujours souhaité revenir à la campagne bien qu'ils aient dû rester en ville pour leur travail depuis de longues années.

Ils découvrent Bourg avec sa situation dominant la vallée de la Vingeanne, son château, les cèdres, d'autres arbres majestueux, la beauté du parc et des paysages environnants. Dans cette propriété se côtoient diverses essences : hêtres communs et hêtres pourpres, frênes, chênes, érables sycomores, platanes, marronniers, arbres fruitiers, pin de Weymouth, mélèzes, etc. Tels des arbres, M. et Mme Mirallié y prennent aussi racine.

Afin d'approfondir ses connaissances et d'apprendre à restaurer et gérer une telle propriété, Mme Mirallié obtient un master spécialisé « Jardins historiques, Patrimoine et Paysage » à l'université de Paris – La Sorbonne. Au cours d'une année de cours sur l'histoire des jardins, l'urbanisme, la botanique, la gestion forestière, elle choisit comme objet d'étude pour le mémoire nécessaire à l'obtention du diplôme, un ensemble de cinq jardins hauts-marnais ayant des caractéristiques communes (Bourg, Buzon, Cohons et le parc des Roches à Bourmont). À travers ces lieux, elle s'intéresse aux divers liens entre les jardins : éléments paysagers et architecturaux, périodes d'aménagement, liens sociaux ou familiaux entre les propriétaires, usages de ces jardins.

Mme Mirallié adhère à l'association des Parcs et jardins de la Haute-Marne. Les membres passionnés organisent des visites dans le département, la région d'autres régions. Au cours de ses déplacements, elle essaie de trouver du temps libre, si l'occasion se présente, pour visiter d'autres jardins.



Lors de son déplacement en Haute-Marne le 19 septembre 2025, M. Feterman a donc décerné plusieurs labels « Arbre remarquable » (qui concerne un seul arbre, en général isolé) ou « Ensemble arboré remarquable » (qui concerne plusieurs arbres formant un ensemble continu) dont celui pour les deux cèdres majestueux de Bourg. Cette année 2025 a d'ailleurs vu le millième label attribué par l'association en France, dont l'objectif est de faire connaître, valoriser et encourager les propriétaires à préserver de tels arbres.

Le plus gros des deux cèdres – qualifié de colosse par Georges Feterman – a une circonférence de plus de 8 mètres, le plus petit, une circonférence de 4,60 mètres environ, ils ont une hauteur de plus de 30 mètres – depuis quelques années, le « petit » cèdre a dépassé en hauteur le « grand » cèdre – et une envergure globale de plus de 30 mètres également. Le plus gros cèdre est vraiment exceptionnel par l'ampleur de ses dimensions et serait l'un des plus beaux de France. Une fissure a été remarquée sur l'une de ses branches, ce qui ne présente rien d'anormal sur un arbre de cet âge. Une solution existe pour préserver son intégrité : l'haubanage, technique qui consiste à relier par des câbles munis de protection plusieurs branches entre elles ou avec le fût principal pour stabiliser une section fragilisée.

¹ L'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) a été créée en 1994 par Georges Feterman. Les labels attribués par l'association sont reconnus par le Ministère de la Transition écologique.

M. Ferterman a émis l'hypothèse que le plus petit des deux cèdres a été planté après le très grand cèdre, mais rien n'est certain. Mme Mirallié émet une autre hypothèse : que les deux sujets ont été plantés en même temps mais que le plus petit n'a pas pu se développer autant que le grand. En effet, celui-ci, planté en lisière du parc a pu se déployer de toutes parts, contrairement au plus petit, pris entre lui et les grands arbres bicentenaires du parc dont une grande partie a été abattue ou est tombée en 1999. Les cèdres de Bourg ont d'ailleurs été épargnés par la tempête de décembre 1999 contrairement aux deux cèdres tout aussi exceptionnels des jardins suspendus de Cohons qui, eux, ont été gravement endommagés.

Qu'auraient-ils à nous raconter des différents visiteurs, des personnes qui les ont enlacés, des paroles prononcées à leur pied ? Quels secrets ont-ils recueillis ?

Profitons de la contemplation de ces merveilles qui nous invitent, nous aussi, à nous enraciner et à nous élever vers la lumière. Souhaitons-leur encore longue vie, eux qui ont vu se succéder de nombreuses générations, qu'ils puissent encore longtemps veiller sur cette belle propriété et notre village.



L'horloge de l'église

Pourquoi écrire un article sur l'horloge de Bourg ? Pour deux raisons : tout d'abord l'horloge de Bourg est devenue une rareté en France, la plupart sont actuellement électriques et deuxièmement pour rendre hommage à toutes les personnes qui se sont relayées pour la faire fonctionner depuis son installation dans le clocher en 1911. Pour les plus récents ce sont François Billon puis Michel Pernot depuis 1972 pour 42 ans et à partir de 2014 Philippe Massotte. Et ayons une pensée pour tous ceux qui les ont précédés.



La décision d'installation d'une horloge a été prise lors du conseil municipal du 24 mai 1902 sous la mandature de monsieur Mielle Frederic maire de Bourg. Cet achat se justifie comme suit : «Le conseil considérant que l'éloignement des gares et bureaux de poste ne permet pas d'avoir l'heure légale ; que cette situation nuit aux relations commerciales; Vu l'altitude de l'emplacement de l'église et l'élévation du clocher qui permettraient pendant les travaux agricoles, à tous les travailleurs disséminés sur le territoire, de se rendre compte à chaque instant de la marche du temps, autorise le maire à traiter avec une maison de confiance pour acheter et poser une horloge au clocher communal et vote pour solde de tous frais en résultant la somme de deux mille trois cents francs». Mais l'achat n'est voté que par les quatre conseillers présents, cinq conseillers étant absents. Le 29 juillet 1902 un conseiller demande l'annulation du crédit voté le 24 mai pour l'achat de l'horloge.

Le maire refuse de mettre aux voix la proposition et cinq conseillers quittent la salle des séances. Le 24 novembre 1902, la proposition d'annulation passe au conseil municipal et est approuvée par cinq conseillers soit la majorité. Fin du projet de l'horloge au clocher de l'église pour huit longues années. Le projet ne sera repris que le 10 décembre 1910 par monsieur Joliot Auguste maire de Bourg avec la proposition de confier ce travail à la maison des messieurs Joly de Ferrières qui « offre de fournir une horloge de qualité supérieure, garantie 10 ans avec rouages en bronze, quatre cadrans en lave de Volvic inaltérables et tous les accessoires, moyennant la somme de deux mille cent francs ». Le conseil vote un budget de deux mille sept cents francs. D'après les archives de la commune, il est cocasse de voir que certains conseillers qui s'étaient opposés au projet en 1902 en sont les initiateurs en 1910 !

Quelques mois plus tard l'horloge est installée. Elle a été fabriquée par la maison M. et L. JOLY située à Ferrières dans l'Oise. Elle a été livrée en 26 colis par le chemin de fer de Dompierre- Ferrières via Soissons et est arrivée le 25 février à Langres. L'installation de l'horloge sera terminée début avril 1911.

C'est une horloge avec quatre cadrans regardant les 4 points cardinaux et une sonnerie qui sonne les heures et les demi-heures. L'heure est sonnée deux fois, une fois à l'heure et une deuxième fois trois minutes après.



L'horloge est une horloge mécanique c'est-à-dire qu'elle nécessite d'être remontée manuellement et ce toutes les semaines. Elle est constituée de deux mécanismes mis côte à côte, l'un pour le mouvement et l'affichage de l'heure et l'autre pour la sonnerie. Leur fonctionnement est assuré par deux poids en fonte accrochés à un câble qui descendent lentement avec le temps et qu'il faut remonter toutes les semaines. La sonnerie est assurée par deux marteaux qui frappent la grosse cloche de l'église, chacun à leur tour.



Le travail des horlogers, si on peut les appeler ainsi, n'est pas de tout repos. Tout d'abord l'ascension jusqu'au haut du clocher représente une centaine de marches faites en premier d'un

escalier en pierre en colimaçon puis en bois pour se terminer par un système de quatre échelles successives. Une fois arrivé au pied du mécanisme de l'horloge, le travail consiste essentiellement, à l'aide d'une manivelle, à remonter les poids pour les heures et pour la sonnerie, soit à peu près 380 tours de manivelle.

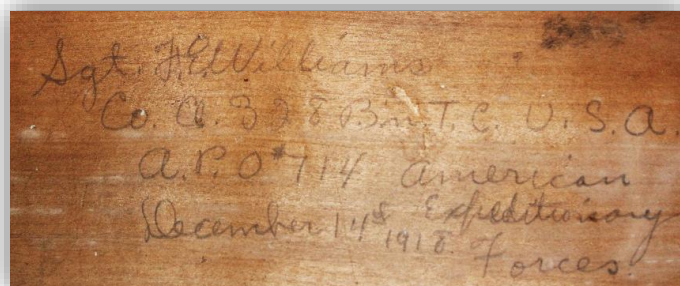
Mais il faut aussi entretenir régulièrement l'horloge par un nettoyage et graissage des engrenages. Par ailleurs, l'horloge peut parfois se décaler de quelques minutes (l'hiver l'horloge a tendance à ralentir et l'été à accélérer). Une mollette spécifique permet ce réajustement. Elle permet aussi d'effectuer les changements d'heure au printemps et à l'automne. Ils se font le plus souvent vers 22 ou 23h au lieu des 3 heures du matin pour éviter à nos horlogers une nuit chaotique.

En juillet 2025 l'horloge s'est arrêtée de sonner. Plusieurs habitants de Bourg s'en sont aperçus. Le problème venait du câble en fils d'acier du poids de la sonnerie qui manquait de se casser avec le risque d'effondrement du poids dans le clocher. Il fallait le changer soit 52m de câble à démonter puis à remonter. Ce travail délicat a été assuré encore par nos horlogers Michel Pernot et Philippe Massotte. Nous les félicitons et les en remercions d'avoir permis de faire perdurer cette tradition.

L'horloge qui a plus de 100 ans est assez exceptionnelle par elle-même et par l'implication qu'elle impose aux habitants pour avoir fait l'objet d'un reportage sur France 3 Champagne Ardennes diffusé aux actualités régionales 26 octobre 2013, la veille du changement d'heure et avec en vedette Michel Pernot !



Et pour terminer quand la petite histoire s'inscrit dans la grande histoire : un graffiti a été inscrit au crayon de papier sur un montant du local de l'horloge qui témoigne du passage d'un soldat américain dans le clocher de l'église de Bourg au cours de la première guerre mondiale. L'analyse du graffiti indique, pour ce qu'on a pu en déchiffrer, que le visiteur était le sergent WILLIAMS (Sgt) qu'il est passé le 14 décembre 1918 donc après l'armistice et qu'il faisait partie des forces américaines engagées en France durant la première guerre mondiale (American Expeditionary Forces). Cela nous rappelle que Bourg a été le lieu de création et d'entraînement de l'unité blindée américaine sous le commandement de George S. Patton.



Les décisions du conseil

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2026

2026_01 - Approbation du Procès-Verbal du 12 décembre 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

10 voix pour

2026_02 - BP Commune et SEA- Approbation Compte Financier Unique 2025

Monsieur THIEBAUD Dominique ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine GRANDVUILLEMIN, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Budget principal 13600	Budget SEA 13602
RESULTATS INVESTISSEMENT		
DEPENSES	24 128,09 €	32 185,88 €
RECETTES	9 571,30 €	24 769,83 €
Résultat de l'exercice 2025	- 14 556,79 €	- 7 416,05 €
Restes à réaliser	- €	18 150,40 €
REPORT 2024	49 238,93 €	- 19 993,11 €
RESULTAT DE CLOTURE	34 682,14 €	- 9 258,76 €
RESULTATS FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	99 201,05 €	42 604,08 €
RECETTES	118 514,10 €	28 418,79 €
Résultat de l'exercice 2025	19 313,05 €	- 14 185,29 €
REPORT 2024	74 805,80 €	12 103,38 €
RESULTAT DE CLOTURE	94 118,85 €	- 2 081,91 €
Résultat Globalisé (Inv - Fct) Exercice 2025	128 800,99 €	- 11 340,67 €

- Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique (relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9 voix pour

1 non-participant : M THIEBAUD Dominique

2026_03 - Affectation des Résultats - BP Commune et SEA

Monsieur Le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique qui se décompose comme suit :

	Budget principal 13600	Budget SEA 13602
RESULTATS INVESTISSEMENT		
DEPENSES	24 128,09 €	32 185,88 €
RECETTES	9 571,30 €	24 769,83 €
Résultat de l'exercice 2025	- 14 556,79 €	- 7 416,05 €
Restes à réaliser	- €	18 150,40 €
REPORT 2024	49 238,93 €	19 993,11 €
RESULTAT DE CLOTURE	34 682,14 €	9 258,76 €
RESULTATS FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	99 201,05 €	42 604,08 €
RECETTES	118 514,10 €	28 418,79 €
Résultat de l'exercice 2025	19 313,05 €	14 185,29 €
REPORT 2024	74 805,80 €	12 103,38 €
RESULTAT DE CLOTURE	94 118,85 €	2 081,91 €
Résultat Globalisé (Inv - Fct) Exercice 2025	128 800,99 €	11 340,67 €

	Budget principal 13600	Budget SEA 13602
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice	19 313,05 €	- 14 185,29 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1	74 805,80 €	12 103,38 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	94 118,85 €	- 2 081,91 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 (si déficit) R001 (si excédent)	34 682,14 € 34 682,14 €	- 27 409,16 € - 27 409,16 €
E - Solde des Restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- €	18 150,40 €
F - Besoin de financement F = D+E	- €	- 9 258,76 €
C - AFFECTATION	94 118,85 €	- 2 081,91 €
G - Affectation en réserve en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement H - Report de fonctionnement (2)	R 1068 - € R 002 94 118,85 €	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	- €	- 2 081,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D’affecter les résultats tel indiqué ci-dessus.

10 voix pour

2026_04 - BP Commune - Approbation Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l’année 2026 présenté par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

- Le budget primitif qui s’équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2026	212 665,43 €
TOTAL RECETTES 2026	212 665,43 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2026	142 532,21 €
TOTAL RECETTES 2026	142 532,21 €

10 voix pour

Le Conseil Municipal examine le budget primitif Eau et Assainissement pour l'année 2026 présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur informe que la nouvelle nomenclature M4 permet l'instauration de l'utilisation de la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5%.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise la mise en place de la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % ;
- Vote le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

Section Fonctionnement :

TOTAL DEPENSES 2026	53 099,75 €
TOTAL RECETTES 2026	53 099,75 €

Section Investissement :

TOTAL DEPENSES 2026	83 266,23 €
TOTAL RECETTES 2026	83 266,23 €

10 voix pour

Questions diverses

▪ **Tour de Garde Municipales 2026 :**

08h à 10h	Laurent GOUTRY	Dominique THIEBAUD
10h à 12h	Aleth MOUSSUS	Jean-François DELANNE
12h à 14h	Ernest DOS SANTOS	Christine GRANDVUILLEMIN
14h à 16h	Pascale LOISEAU	Francis BROUILLARD
16h à 18h	Eric HOGNON	Dominique THIEBAUD

Cession de Terrain :

Un projet de division et cession de la parcelle ZD13 est envisagé, suite à la demande du propriétaire du 5 côté de Cherrey. Monsieur Le Maire présente le projet aux conseillers :



Ce projet sera proposé aux différents propriétaires, qui s'en suivra la réalisation d'une convention tripartite. Pour la réalisation de cette cession le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

2026_06 – Election du Maire

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique THIEBAUD, maire sortant.

Après appel nominal, il a été constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Francis BROUILLARD en qualité de président de séance, déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions à compter de ce jour.

Le conseil municipal est ainsi composé comme suit :

Monsieur Dominique THIEBAUD, Madame Christine GRANDVUILLEMIN, Monsieur Laurent GOUTRY, Madame Pascale LOISEAU, Monsieur Jean-François DELANNE, Madame Juliette THIVET, Monsieur Eric HOGNON, Madame Camille MEUILLET, Monsieur Ernest DOS SANTOS, Madame Lucie RONGET, Monsieur Francis BROUILLARD.

La présente délibération prend acte de l'installation officielle du conseil municipal

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le président de séance propose de nommer un membre du conseil municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, afin de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Madame Juliette THIVET comme secrétaire de séance pour la présente réunion.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Francis BROUILLARD, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence.

Le Conseil Municipal a élu 2 assesseurs :

- Madame Christine GRANDVUILLEMIN
- Monsieur Ernest DOS SANTOS

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales.

Après appel à candidatures, se présente :

- Monsieur Dominique THIEBAUD

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire : bulletins litigieux ou blancs : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Monsieur Dominique THIEBAUD : 10 voix

Monsieur Dominique THIEBAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, a accepté la fonction et a été immédiatement installé

2026_07 – Détermination du nombre d’adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-7-2.

Considérant qu’il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre d’adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l’effectif légal du conseil municipal soit – trois adjoints maximum pour la commune de Bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer à deux le nombre d’adjoints au maire.

2026_08 – Election des Adjoints

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes doivent respecter l’alternance entre les femmes et les hommes.

Liste de candidats déposée :

- Liste présentée par Monsieur Laurent GOUTRY :
 - Monsieur Laurent GOUTRY
 - Madame Christine GRANDVUILLEMIN

Résultat du vote :

- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de votants : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

La liste présentée par Monsieur Laurent GOUTRY obtient 11 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus adjoints au maire :

- 1) Monsieur Laurent GOUTRY – 1^{er} Adjoint
- 2) Madame Christine GRANDVUILLEMIN - 2^{ème} Adjointe

Les intéressés déclarent accepter leurs fonctions.

Lecture de la Charte de l’Elu Local

Monsieur Le Maire procède à la lecture de la Charte de l’Elu

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

2026_09 - Approbation du Procès-Verbal du 13 février 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 février 2026 à l’approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s’ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide d’approuver et d’arrêter le procès-verbal de la séance du 13 février 2026.

•

11 voix pour

2026_10 - Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Le Conseil Municipal décide d'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

11 voix pour

2026_11 - Fiscalité : Taux Imposition 2026

Monsieur Le Maire rappelle que le taux pour les résidences secondaires ne peut excéder 2 %.

Monsieur Le Maire rappelle les taux de 2025 :

- Taxe Foncier Bâti : 39.24 %
- Taxe Foncier non Bâti : 22.86%
- Taxe sur les résidences secondaires : 15.35 %

Après analyse et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2026 à hauteur de 2 %, soit :
 - Taxe Foncier Bâti : 40,02 %
 - Taxe Foncier non Bâti : 23,31%
 - Taxe sur les résidences secondaires : 15.66 %

11 voix pour

2026_12 - Indemnités des Elus

Considérant que Monsieur Le Maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints (et éventuellement des conseillers) est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :
 - Maire : 20,910 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 1^{er} Adjoint : 8,118 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2^e Adjoint : 8,118 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

8 voix pour

3 non-participants : Monsieur GOUTRY Laurent, Monsieur THIEBAUD Dominique, Madame GRANDVUILLEMIN Christine

2026_13 - Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations identiques au mandat précédent

10 voix pour

1 non-participant : Monsieur THIEBAUD Dominique

2026_14 - Défense : désignation du délégué

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué concernant les questions se rapportant à la défense, sécurité.

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal désigne :

- Monsieur Laurent GOUTRY qui sera l'interlocuteur privilégié pour les questions concernant la défense, la sécurité.

11 voix pour

2026_15 - Commission d'Appel d'Offres : désignation des membres

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner pour composer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- **Titulaires :**
 - Madame Camille MEUILLET
 - Monsieur Eric HOGNON
 - Monsieur Jean-François DELANNE
- **Suppléants :**
 - Monsieur Ernest DOS SANTOS
 - Monsieur Laurent GOUTRY
 - Madame Juliette THIVET

11 voix pour

2026_16 - SDED52 : Désignation délégué « Energie » à la commission locale

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-2 et L5711-1 ;

Considérant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant l'adhésion de la commune au SDED 52 au titre des compétences « énergie » ;

En application de l'article 19.1 des statuts du SDED 52, le conseil municipal doit élire 1 délégué pour représenter la commune au sein de la commission locale du Grand Langres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu :

- Madame Christine GRANDVUILLEMIN pour siéger à la commission locale du SDED 52.

11 voix pour

2026_17 - Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de Marchés Publics à procédure adaptée

Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

- Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».
- Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 20 000 €. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.
- Conformément à l'article L2122.8 du CGCT, Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

10 voix pour

1 non-participant : Monsieur THIEBAUD Dominique

2026_18 - SPL-XDEMAT : Désignation membre

Le Conseil Municipal, après examen, décide :

- de désigner la personne suivante comme délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat : Monsieur Dominique THIEBAUD. Cette personne sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale,

11 voix pour

2026_19 - Commissions Communales : désignation des membres

Le maire est le Président de droit de toutes les commissions.

Il propose de créer les commissions suivantes :

- Bulletin municipal
- Eau et Assainissement
- Suivi PGSEE
- Environnement/Fleurissement/Embellissement
- Fêtes et Cérémonies : 8 mai - 14 juillet - 11 novembre - Arbre de Noël – Vœux
- Travaux collectifs
- Salle de convivialité
- Action sociale - Repas des Aînés
- Scolaire - Ecole de Saints-Geosmes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la liste des commissions énoncées ci-dessus.
- de désigner au sein des commissions suivantes :
 - **Bulletin municipal** :
 - Madame Aleth MOUSSUS
 - Madame Marylène CARBILLET
 - **Eau et Assainissement** :
 - Monsieur Laurent GOUTRY
 - Monsieur Eric HOGNON
 - **Suivi PGSEE** :
 - Monsieur Ernest DOS SANTOS
 - **Environnement/Fleurissement/Embellissement** :
 - Madame Lucie RONGET
 - Monsieur Francis BROUILLARD
 - Madame Christine GRANDVUILLEMIN
 - **Fêtes et Cérémonies : 8 mai - 14 juillet - 11 novembre - Arbre de Noël - Vœux** :
 - Madame Juliette THIVET
 - Madame Christine GRANDVUILLEMIN
 - **Travaux collectifs** :
 - Monsieur Laurent GOUTRY
 - **Salle de convivialité** :
 - Madame Gislaine ANDRÉ
 - **Action sociale - Repas des Aînés** :
 - Madame Lucie RONGET
 - Madame Christine GRANDVUILLEMIN
 - Monsieur Jean-François DELANNE
 - Monsieur Ernest DOS SANTOS
 - Madame Mathilde DOS SANTOS

11 voix pour

2026_20 - Scolaire : désignation membre commission Ecole Sts-Geosmes

Monsieur Le Maire informe qu'il convient pour les questions scolaires de désigner un délégué.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Madame Juliette THIVET

11 voix pour

2026_21 - Location Salle de Convivialité : modification règlement d'utilisation

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de mettre à jour le règlement d'utilisation de la salle de convivialité.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement tel que présenté

11 voix pour

2026_22 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 20.000 €
- d'autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette ouverture de crédits.

11 voix pour

Questions diverses

• Projet Agrivoltaïque de Bourg :

Monsieur Le Maire informe que la société Eléments viendra le mardi 21 avril 2026 de 17h30 à 19h30 en Mairie de Bourg pour présenter le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque de Bourg et de Cohons.

• Familles Rurales de Longeau :

Monsieur Le Maire informe de Les Familles Rurales de Longeau souhaite modifier leur organisation d'activités pour la rentrée de septembre 2026.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition d'organisation dans les mêmes termes définis que précédemment. Un avenant sera adressé aux Familles Rurales de Longeau.



Besoin d'infos pratiques ? Être alerté ou signaler un incident ? Des démarches à effectuer ?



Application à télécharger





Infos pratiques

Mairie :

3 rue de l'Eglise

52200 BOURG

Tél . : 03.25.88.01.23

mairie.bourg@grand-langres.fr

Monsieur Dominique THIEBAUD - Maire

06.45.41.36.98

Permanence : Mercredi : 14h-18h

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : **03.25.88.42.04**

EDF (Sécurité dépannage) : **03.25.32.19.53**

Correspondant du Journal de la Haute-Marne

Marie-Claude GAY : **03.25.88.42.70**

Relais 52 (Marie-Claude GAY) : **03.25.88.43.30**

Réservation Salle de Convivialité

Gislaine ANDRÉ : **06.71.28.02.21 / 03.25.88.81.76**

Transport à la Demande (Linggo) : **0.800.330.130** -

<https://linggo.fr/>

Préparation aux cérémonies religieuses :

Maryvonne MASSOTTE, Isabelle ROUOT, Marie-Claude GAY.

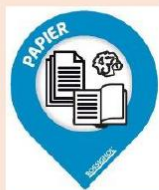


Eau : La consommation d'eau est relevée deux fois par an par la Commune

(mars et septembre).



Déchets Ménagers, plastiques, papiers et verres sont à déposer au point de collecte de proximité se situant à l'entrée du village :



Déchetterie à Langres : rue de l'Etoile – 52200 LANGRES

Horaires à consulter sur le site du Sded 52 : www.sded52.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Pascale Loiseau - Aleth Moussus - Marylène Carbillet – Laurent Goutry – Marie Claude Gay